

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/09/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/09/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/09/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_397-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

24

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
M. Bernard LERICHE
M. José-Louis PEREIRA
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Fabienne WEIDMANN

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Dire et Lire à l'Air (les médiathèques en vadrouille) - Proposition de signature d'un contrat de cession avec l'agence coopérative artistique SIRVENTES

RAPPORTEUR : Marie GAURAN, conseillère déléguée, chargée de la culture

Madame la conseillère municipale rappelle que le projet de manifestation « Lire à l'Air (les médiathèques en vadrouille) » en partenariat avec la médiathèque départementale du Gers, propose au mois de septembre, un spectacle en plein air ou dans des lieux insolites du département du Gers en lien avec le livre, le cinéma ou la musique.

Aussi, pour l'édition 2026, elle propose à l'assemblée de signer avec l'agence coopérative artistique SIRVENTES, sise Ilot Vigarié- 25 bis place Roland Saules à Laissac Séverac l'Eglise (12 310), le contrat de cession d'exploitation de leur spectacle intitulé « la soupe à l'oignon » annexé à la présente délibération.

La représentation aura lieu le 19 septembre prochain, au Jardin du « village des brocanteurs ».

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver les dispositions du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « la soupe à l'oignon », tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat de cession afférent à ce spectacle, les crédits étant inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET



Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026